PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 17 août 2026 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard
Patrick Boisselle
Tania Pelletier
Julie L'Homme
Sylvain Boisselle

Est absent: Patrick Godin

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

109-08-26

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

1 – Ouverture de la séance
2 – Adoption de l'ordre du jour
3 – Adoption des procès-verbaux
- 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026

4 – Période de questions
5 – Administration
- 5.1 - Approbation des comptes à payer
- 5.2 - Rapport du maire
- 5.3 - Rapport des délégués aux comités
- 5.4 - Correspondance

6 – Législation
7 – Service des travaux publics
- 7.1 - Octroi du contrat pour le remplacement du ponceau sous le chemin des Brouillard (Grande décharge Thiersant)
- 7.2 - Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement - Sécurisation des rangs Saint-Yves et Bord de l'Eau

8 – Service d'urbanisme
9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles
- 9.1 - Adoption du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2025
- 9.2 - Opération Nez rouge Sorel-Tracy - 36e édition
- 9.3 - Achat d'une tente promotionnelle

10 – Analyse des demandes d'appui reçues
- 10.1 - Demande d'appui - Municipalité d'Ogden - Demande de modification du Cadre de prévention des sinistres au ministère de la Sécurité intérieure

11 – Varia
12 – Période de questions
13 – Levée de la séance

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

110-08-26

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 6 juillet

2026, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Tania Pelletier
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

5 - ADMINISTRATION

111-08-26

5.1 - Approbation des comptes à payer

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1er au 31 juillet 2026 au montant de 91 523,53$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Tania Pelletier

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1er au 31 juillet 2026 au montant de 91 523,53$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5.2 - Rapport du maire

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de juillet.

5.3 - Rapport des délégués aux comités

NIL

5.4 - Correspondance

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 17 août 2026).

6 - LÉGISLATION

7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

7.1 - Octroi du contrat pour le remplacement du ponceau sous le chemin des Brouillard (Grande décharge Thiersant)

Sujet reporté à une séance ultérieure

112-08-26

7.2 - Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement - Sécurisation des rangs Saint-Yves et Bord de l'Eau

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Attendu que la Municipalité de Saint-Aimé choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux

Attendu que la chargée de projet de la Municipalité, Mme Karine Lussier, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce projet;

Pour ces motifs, à la proposition de Sylvain Boisselle, appuyée par Patrick Boisselle, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Aimé autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8 - SERVICE D'URBANISME

9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

113-08-26

9.1 - Adoption du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2025

Considérant que la directrice générale a remis aux membres du conseil municipal une copie du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2025 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2025;

En conséquence
Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Julie L'Homme
Et résolu

Que le conseil accepte le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

114-08-26

9.2 - Opération Nez rouge Sorel-Tracy - 36e édition

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Tania Pelletier
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé autorise une commandite d'une valeur de 150 $, correspondant au format « carte d'affaires », à Opération Nez rouge Sorel-Tracy dans le cadre de sa 36e édition.

Considérant qu'un montant de 200 $ a été versé l'an dernier et que le coût du format « carte d'affaires » était de 150 $, un crédit de 50 $ doit être appliqué à la commandite de 2026.

Que le montant à verser pour l'année 2026 sera de 100 $, après application du crédit de 50$. Cette dépense affecte le poste budgétaire 02-70194-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

115-08-26

9.3 - Achat d'une tente promotionnelle

Considérant que la Municipalité souhaite se doter d'une tente promotionnelle afin d'assurer sa visibilité lors des activités, événements et représentations municipales;

Considérant qu'une tente promotionnelle de 120 po x 120 po répond aux besoins de la Municipalité;

Considérant que cette tente pourra notamment être utilisée lors d'activités communautaires, de rencontres citoyennes et d'événements organisés ou auxquels participe la Municipalité;

En conséquence,
Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Tania Pelletier
Et résolu

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une tente promotionnelle de 120 po x 120 po auprès de SG Design au montant de 1 730$ plus les taxes applicables, auquel s'ajoutent les frais d'infographie. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-13000-690.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

116-08-26

10.1 - Demande d'appui - Municipalité d'Ogden - Demande de modification du Cadre de prévention des sinistres au ministère de la Sécurité intérieure

Les membres du Conseil prennent connaissance de la résolution numéro 2026-07-155 de la Municipalité d'Ogden demandant au gouvernement du Québec de modifier les programmes Cadre de prévention des sinistres (CPS) et Programme général d'assistance financière (PGAF) afin que les services de garde en milieu familial soient considérés comme des entreprises plutôt que des résidences, permettant ainsi la relocalisation tant de la résidence que de l'entreprise qu'elle héberge;

Considérant le contenu de cette résolution;

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Saint-Aimé partage la position exprimée par la Municipalité d'Ogden dans sa résolution numéro 2026-07-155;

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé appuie la Municipalité d'Ogden dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que les programmes Cadre de prévention des sinistres (CPS) et Programme général d'assistance financière (PGAF) soient modifiés de manière à considérer les services de garde en milieu familial comme des entreprises plutôt que des résidences afin de permettre la relocalisation, non seulement de la résidence, mais également de l'entreprise qu'elle héberge.

De transmettre une copie de la présente résolution au ministre de la Sécurité intérieure, monsieur Ian Lafrenière, à la ministre de la Famille, madame Catherine Blouin, au député provincial de la circonscription Richelieu, monsieur Jean-Bernard Émond, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

117-08-26

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Julie L'Homme propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Sylvain Boisselle et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h29.

_____ _____
Denis Benoît, maire Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

_____
Denis Benoît, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

_____
Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière